

Press kit
expendiente de prensa
Pressemateriale
dossier de presse
el dossier di stampa
PRESSEINFORMASJON
Pressespiegel
Ilpecc kum
shlypi kit
soublyny npecca
Kollidzeon ilpecca
narachere kit
basin kiti
Aperte equipamento
Aperte equipamento
НАТИЧЕТЕ КИТ
basin kiti
schemate di stampa
プレスキット
Pressespiegel
shlypi kit
expendiente de prensa
PRESSEINFORMASJON
Press kit
DOSSIER DE PRESSE
Ilpecc kum
Pressemateriale

25 septembre 2009

Handicap et Université : cultiver l'humanisme

Signature de la convention de partenariat
entre l'Université de Strasbourg et
la Maison départementale des personnes
handicapées du Bas-Rhin

Contact presse :
Muriel Aubeneau
Tél. : 03 68 85 16 27
aubeneau@unistra.fr

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



SOMMAIRE

Handicap : l'Université de Strasbourg cultive l'humanisme
page 3

Bilan des actions du ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche
page 4

Une Mission Handicap pour coordonner les actions inter et
intra – université
page 6

La Maison départementale des personnes handicapées du
Bas-Rhin (MDPH)
page 7

25 septembre 2009

Handicap : l'Université de Strasbourg cultive l'humanisme

Le Président de l'Université de Strasbourg, Alain Beretz et le Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Guy-Dominique Kennel signent aujourd'hui une convention de partenariat entre l'Université de Strasbourg et la Maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin (MDPH)

Claire Lovisi, Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des Universités d'Alsace et Annie Bretagnolle, Chargée de mission Handicap pour le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche honorent de leur présence l'événement qui est l'occasion pour l'université de réaffirmer son engagement dans la charte Université / Handicap.

L'Université de Strasbourg a en effet décidé de s'engager dans une politique volontariste en faveur des personnes handicapées en se conformant certes à la loi, mais aussi en allant plus loin dans la mise en œuvre d'actions novatrices visant à faciliter l'émergence d'une culture innovante, respectueuse et attentive aux personnes en situation de handicap : étudiants et personnels de l'université.

Cette convention de partenariat pose le principe d'un travail collaboratif renforcé. Elle a pour objet de déterminer la répartition des compétences entre l'université et la MDPH, d'harmoniser les actions afin de favoriser l'intégration des étudiants au sein de leur établissement universitaire ainsi que leur insertion professionnelle, dans le cadre des dispositifs liés à la compensation du handicap des étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg.

25 septembre 2009

Bilan des actions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La mise en œuvre de l'article 20 de la loi du 11 février 2005 a donné de nouvelles obligations aux établissements d'enseignement supérieur.

Depuis la rentrée universitaire 2006, les établissements sont chargés de mettre en place toutes les aides et accompagnements nécessaires aux étudiants handicapés pour la réussite de leurs études. Ils s'appuient pour cela sur les ressources et compétences de leur établissement : accompagnement, soutien pédagogique, tutorat, aménagement des cursus et des conditions de passage des examens ou font appel à des associations prestataires de services avec lesquelles ils conventionnent pour des aides à la communication pour les jeunes sourds, de la transcription en Braille...

Pour que cet accompagnement se réalise dans les meilleures conditions, un certain nombre de dispositifs institutionnels ont été mis en place :

Un comité de pilotage, interministériel et interpartenarial piloté par le délégué interministériel aux personnes handicapées. Sa mission est d'analyser les problèmes qui se posent et de les régler, d'harmoniser les types d'aides proposées, de faire le lien avec les MDPH afin que sur l'ensemble du territoire, les solutions proposées aux étudiants handicapés soient cohérentes et correspondent aux besoins des étudiants.

Une Charte Université/Handicap a été signée le 5 septembre 2007 par Valérie PECRESSE, Xavier BERTRAND, Valérie LETARD et Jean-Pierre FINANCE président de la conférence des présidents d'université. Elle vise à la mise en place d'une structure dédiée aux étudiants handicapés dans toutes les universités, structure coordonnée par un responsable d'accueil. Cette mesure est initialisée dans toutes les universités et la mise en œuvre des aides est effective. A cette fin, le budget annuel dédié à ces actions est de 7,5 millions d'euros.

Une Charte Grandes Ecoles/Handicap a été signée le 23 mai 2008 par Valérie PECRESSE et Christian MARGARIA président de la conférence des grandes écoles. Cette charte se fixe l'objectif de développer les aides et accompagnements des étudiants jusqu'à leur insertion professionnelle.

La Conférence des présidents d'université s'est entourée d'un groupe d'experts dont la première mission a été l'élaboration d'un guide de l'accueil des étudiants handicapés.

Dans la perspective de la mise en accessibilité du cadre bâti, à la demande de la Direction générale de l'enseignement supérieur, un guide de l'accessibilité

25 septembre 2009

des établissements d'enseignement supérieur a été réalisé par Dominique FERTE responsable de la cellule accessibilité des universités grenobloises, il a été largement diffusé.

Les établissements d'enseignement supérieur achèvent le diagnostic de l'accessibilité prévu par les textes réglementaires.

En 2008, 15 M€ ont été consacrés aux diagnostics des établissements et à des petits travaux de mise aux normes. 20 M€ ont été débloqués en 2009 auxquels sont venus s'ajouter 10 M€ au titre du plan de relance.

Aujourd'hui près de 9 000 étudiants handicapés sont recensés à l'université.

Contact :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Annie Bretagnolle - Chargée de mission pour l'accompagnement des étudiants handicapés

Courriel : annie.bretagnolle@education.gouv.fr

Tél. 01 55 55 75 62

25 septembre 2009

Une Mission Handicap pour coordonner les actions inter et intra - université

Coordonnée depuis le 1er juillet 2009, la Mission Handicap de l'Université de Strasbourg s'appuie sur l'expérience en matière de handicap des 3 anciennes universités à travers le travail conséquent mené par les précédents chargés de mission.

Rattachée directement au Service de la Vie Universitaire, la Mission Handicap a pour objectif de coordonner toutes les actions menées en faveur de l'intégration de la personne handicapée à l'université, avec un volet prioritaire tourné vers les étudiants. Pour leur permettre de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles, la Mission Handicap met en œuvre, avec tous les partenaires concernés, les différents moyens pour assurer une accessibilité aux savoirs et aux lieux de vie universitaires :

- aides humaines spécifiques : accueil spécifique, recrutement d'assistants d'études (étudiants) pour la prise de notes, aide à la communication, soutien pédagogique, interventions de professionnels pour l'interprétariat en langues des signes, etc.
- aides techniques et technologiques : aménagement des postes informatiques, pass campus, utilisation de la salle Handiversité
- aide relationnelle : mise en place de relais-handicap dans chaque UFR ou composante ainsi que dans les services communs (bibliothèques...) pour soutenir l'aménagement pédagogique des enseignements et l'organisation des examens ou concours

Des projets innovants en collaboration avec tous les acteurs de la communauté universitaire et les partenaires extérieurs

Au-delà de ces actions, la Mission Handicap devra développer le volet éducatif et sociétal du handicap qui vise à donner les moyens à l'université de diffuser et d'intégrer une nouvelle culture du handicap en interne et, par rayonnement, à l'externe, de participer à l'évolution des mentalités en travaillant activement sur les représentations, sur l'acceptation de la différence, de développer l'expression des valeurs de générosité et de solidarité en s'assurant de l'engagement de toute la communauté universitaire.

La Mission Handicap est inscrite dans la Fondation de l'Université comme un projet porteur susceptible de mobiliser des entreprises capables de s'engager, à travers des dons, dans un projet humain et citoyen. Le mécénat est essentiel pour permettre à l'université d'aller au-delà de ses obligations de conformité avec la loi et accélérer la mise en place des actions de sensibilisation destinées à introduire une nouvelle culture, plus attentive aux personnes handicapées.

Contacts :

Service de la Vie Universitaire - Mission Handicap

- Françoise Le Jallé - Chargée de mission - Courriel : flejalle@unistra.fr

- Fabienne Rakitic - Coordinatrice - Courriel : f.rakitic@unistra.fr -

Tél. 03 68 85 63 69

25 septembre 2009

La Maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin (MDPH)

Créée par la loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées est en place depuis le 1er février 2006. C'est un Groupement d'Intérêt Public placé sous la tutelle administrative et financière du Conseil Général qui réunit en son sein l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ du handicap.

La MDPH regroupe une équipe pluridisciplinaire chargée des évaluations et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Ce service informe, conseille, oriente et évalue les besoins des personnes handicapées. Il assure le suivi des prestations et joue un rôle d'accompagnement en cas de litiges. Son objectif est également de sensibiliser le grand public à faire évoluer son regard sur le handicap et de renforcer les solidarités au sein du département.

Ses missions :

- l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées et de leurs proches
- l'attribution de droits et prestations
- la reconnaissance du handicap (carte d'invalidité ou de priorité, carte de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- les prestations financières (Allocation de l'Adulte Handicap, Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, Prestation de compensation du Handicap)
- les orientations (orientation et formations professionnelles, orientation scolaire, orientation en établissement médico-social)

Contact :

Maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin (MDPH)

Madame Nathalie Mac Carthy - directrice de la MDPH

Tél. : 0 800 747 900